

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 décembre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 121 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Víctor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Magali GARDE - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Stéphane VENTRE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gérard BISMUTH représenté par Alain LAURENS - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Xavier CACHARD représenté par Robert HABRANT - Suzanne CENTINO représentée par Patrick GHIGONETTO - Patricia COLIN représentée par Corinne LEGAL - Alain CROCE représenté par Marc POGGIALE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Mourad KAHOUK représenté par Stéphane VENTRE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET représenté par Danielle MILON - Robert MALATESTA représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Jean MONTAGNAC représenté par Gérard FERREOL - Bernard MOREL représenté par Alexandre BIZAILLON - Sylvie NESPOULOUS représentée par Jean-Pierre FOUQUET - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Magali GARDE - Antoine ROUZAUD représenté par Christophe MASSE - Bernard SUSINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Martine GOELZER - Paul HUBAC - Laurence JOUANDON - Michel LO IACONO - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Arlette SALVO - René TAVERA.

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

RNOV 015-912/13/CC

■ Programme Opérationnel FSE 2007-2013 - Enveloppe FSE Quartiers Sensibles Axe 3 Mesure 3.3.2 - Reprogrammation et attribution d'aides FSE DES 13/10806/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidat à l'appel à projet « Axe 3.3.2 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FSE PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Planifié sur une durée de quatre ans (jusqu'en décembre 2013 pour sa programmation et décembre 2015 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre Contrats Urbains de Cohésion Sociale de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane, Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Les deux grands axes stratégiques sont :

- le dispositif PAPEJ (point d'accueil pour les jeunes dans les quartiers),
- les clauses d'insertion dans les marchés publics.

Le Préfet de Région, par courrier du 2 avril 2010, a notifié l'attribution à Marseille Provence Métropole une subvention globale FSE de 1 035 000 euros, dont 35 000 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 2 076 600 euros (Commission Régionale de Programmation du 26 février 2010).

Une convention de gestion 2010-2012 de la subvention globale FSE « Quartiers sensibles », approuvée par délibération RNOV 009-1612/09/CC du 9 novembre 2009, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 7 mai 2010.

Un avenant n°1, à cette convention de gestion, a été signé le 6 avril 2012 prolongeant d'une année supplémentaire, soit 2013, le rôle d'organisme intermédiaire de Marseille Provence Métropole.

Un avenant n°2 à cette convention de gestion est en cours de signature :

- prolongeant le rôle d'organisme intermédiaire de Marseille Provence Métropole pour une année supplémentaire 2014,
- augmentant l'enveloppe FSE qui passe de 1 035 000 euros à 1 920 000 euros,
- et modifiant les grands axes stratégiques qui deviennent :
 - le dispositif MOVE (Mobilisation et Orientation Vers l'Emploi),
 - les clauses d'insertion dans les marchés publics,
 - Les centrales de mobilité.

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

A ce jour, 45 aides FSE ont été votées pour un montant total FSE de 991 264 euros (52% de la nouvelle enveloppe).

C'est au titre du dispositif relatif au développement des centrales de mobilité que deux porteurs de projets ont déposé une demande de subvention en 2013.

Par ailleurs, suite à des changements dans les plans de financements apparus au moment de l'établissement des rapports de contrôle de service fait, quatre opérations doivent être présentées à la reprogrammation.

Suite à l'avis favorable du comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par Marseille Provence Métropole du 14 novembre 2013 et du comité Elus du 25 novembre 2013, le présent rapport vise à :

- Reprogrammer les dossiers suivants :

1) N° 37686 : CS Mer et Colline « PAPEJ 2010 » :

L'opération a été programmée lors du Conseil de Communauté du 28 juin 2010 puis reprogrammée lors du conseil du 1^{er} octobre 2010 pour une aide FSE de 19 000 euros sur une dépense éligible de 41 000 euros TTC. La convention FSE a été signée le 3 janvier 2011. Au cours du contrôle de service fait, des erreurs de saisies dans les montants des ressources ont été constatées dans l'annexe technique et financière de la convention. Par conséquent, il est nécessaire de faire un avenant rectificatif. Ces modifications n'affectent pas le montant de la subvention versée.

2) N° 38049 : CS Grand St Antoine « PAPEJ 2010 » :

L'opération a été programmée lors du Conseil de Communauté du 28 juin 2010 pour une aide FSE de 20 300 euros sur une dépense éligible de 45 000 euros TTC. La convention FSE a été signée le 29 octobre 2010. Au cours du contrôle de service fait, il a été constaté que le bénéficiaire a perçu une subvention supplémentaire non prévue dans le plan de financement conventionné. Par conséquent, il est nécessaire de faire un avenant intégrant cette subvention nouvelle de 3 000 euros du Conseil Général.

3) N° 38050 : CS Roy d'Espagne PAPEJ 2010 :

L'opération a été programmée lors du Conseil de Communauté du 28 juin 2010 pour une aide FSE de 21 500 euros sur une dépense éligible de 45 000 euros TTC. La convention FSE a été signée le 22 octobre 2010. Au cours du contrôle de service fait, le montant des contreparties effectivement versé est supérieur à celui programmé, un avenant est donc nécessaire.

4) N°40421 : CS Les Bourrely « PAPEJ 2011 » :

L'opération a été programmée lors du Conseil de Communauté du 8 juillet 2011 pour une aide FSE de 21 000 euros sur une dépense éligible de 44 500 euros TTC. La convention FSE a été signée le 9 novembre 2011. Au cours du contrôle de service fait, il a été constaté que le bénéficiaire a perçu un financement supplémentaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale GIP qui n'était pas prévu dans le plan de financement conventionné. De ce fait il est nécessaire d'effectuer un avenant à la convention afin d'intégrer cette nouvelle subvention.

- Programmer les dossiers suivants :

1) n°47229: Association Voiture and Co « plateforme Bouger vers l'emploi actions 2013 » :

Une subvention FSE de 129 710 euros sur une dépense éligible de 259 421,73 euros TTC est demandée par l'association pour la réalisation de l'opération « plateforme Bouger vers l'emploi 2013 »

2) n°47228 : Association Maison de l'Emploi de Marseille « Centrale de mobilité actions 2013 – 2014 » :

Une subvention FSE de 150 000 euros sur une dépense éligible de 300 000 euros TTC est demandée par l'association pour la réalisation de l'opération « Centrale de mobilité 2013 – 2014 ».

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du Programme Opérationnel FSE 2007-2013 « Axe 3.3.2 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- La Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008 et le courrier de notification du Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur du 2 avril 2010 ;
- La délibération RNOV 009-1612/09/CC du 9 novembre 2009 ;
- La délibération FCT 007-1855/10/CC du 25 mars 2010 ;
- La convention de subvention globale FSE « Quartiers sensibles » du 7 mai 2010 ;
- L'appel à projets « PAPEJ 2010 » lancé en mars 2010 ;
- L'appel à projets « PAPEJ 2011 » lancé en octobre 2010 ;
- Les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projet ;
- Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par Marseille Provence Métropole du 14 novembre 2013 et le comité Europe du 25 novembre 2013.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet levier de l'attribution d'une subvention FSE aux porteurs de projet leurs permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentées ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 3.3.2 « quartiers sensibles » que gère Marseille Provence Métropole ;
- Que ces opérations représentent un enjeu important pour la Communauté Urbaine non seulement en matière de création ou de maintien d'emploi mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les reprogrammations et les avenants qui en découlent pour les opérations suivantes :

- N°37686 - CS Mer et Colline « PAPEJ 2010 »
- N°38049 - CS Grand Saint-Antoine « PAPEJ 2010 »
- N°38050 - CS Roy d'Espagne PAPEJ 2010
- N°40421 - CS Les Bourrely « PAPEJ 2011 »

Article 2 :

Sont approuvées les demandes de subventions et sont allouées les aides FSE suivantes :

- 129 710 euros sur un coût total éligible de 259 421,73 euros TTC à l'association Voiture and Co pour le projet « plateforme Bouger vers l'emploi actions 2013 » n°47229 ;

Signé le 13 Décembre 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

- 150 000 euros sur un coût total éligible de 300 000 euros TTC à l'association Maison de l'Emploi de Marseille pour le projet « Centrale de mobilité actions 2013 – 2014 » n°47228.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer les notifications, conventions et avenants FSE qui découlent de ces décisions.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Financements Européens

Christophe MADROLLE

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI